

## Avis de recommandation

### Féminisation des appellations de personnes et rédaction épïcène

#### Féminisation des appellations de personnes

L'Office québécois de la langue française recommande d'utiliser des variantes féminines pour désigner une femme :

- 1° à l'aide d'un nom féminin usité ou d'une variante féminine qui respecte les modes de formation traditionnels (*une couturière, une consœur, une investisseuse boursière, une amatrice, une lieutenant-gouverneure*);
- 2° à l'aide d'un nom épïcène (qui a la même forme au genre masculin et au genre féminin) et d'un déterminant au féminin et, le cas échéant, d'autres éléments au féminin formant l'appellation (*une médecin, une percussionniste, une première ministre, une chef cuisinière*).

Note. – La formation du féminin par l'ajout du mot *femme* au nom masculin n'est pas recommandée (*une femme médecin*), par souci d'égalité. Ce mode de formation n'est valable que pour les noms qui comportent, avant féminisation, le mot *homme* (*un homme-grenouille* a pour féminin *une femme-grenouille*).

#### Rédaction épïcène

L'Office québécois de la langue française recommande de tendre à généraliser la rédaction épïcène, plus spécialement dans les textes de nature administrative tels que les offres d'emploi, les notes au personnel, etc. Ce mode de rédaction peut être mis en application grâce aux procédés suivants qu'offre la langue :

- 1° l'utilisation d'un doublet, c'est-à-dire l'ensemble que constituent une forme au masculin et une forme au féminin

coordonnées, en toutes lettres (*l'ouvrière ou l'ouvrier, ils et elles*);

- 2° le recours à une formulation neutre, si le contexte le permet :

- par l'utilisation de noms collectifs (*les lecteurs* devient *le lectorat*), de noms de fonction ou d'unité administrative (*le réviseur ou la réviseuse* devient *la révision* ou *l'équipe de révision*) ou de noms épïcènes pluriels (*le ou la journaliste* devient *les journalistes*);
- par l'emploi d'adjectifs, de pronoms ou de déterminants épïcènes (*juge spécialisé ou spécialisée en...* devient *juge spécialiste en...*; *juge à laquelle ou auquel* devient *juge à qui*; *chacun ou chacune des juges* devient *chaque juge*);
- par l'utilisation d'une tournure impersonnelle (*Êtes-vous citoyen canadien?* devient *Êtes-vous de citoyenneté canadienne?*);
- par le recours, notamment dans les descriptions de tâches, à l'infinitif (*Il gère...* devient *Gérer...*), au participe présent (*Gérant...*) ou aux phrases nominales (*Gestion de...*);

- 3° l'emploi du masculin générique, en alternance avec l'utilisation de doublets et de la formulation neutre, si la présence du masculin et du féminin est suffisamment soulignée dans le texte.

Note. – L'emploi de formes tronquées qui n'ont pas de correspondance à l'oral (*les étudiant(e)s* ou *les étudiants/tes*, par exemple) n'est pas recommandé. En outre, le recours à une note explicative du type « Pour ne pas alourdir le texte, le masculin est utilisé comme générique et désigne donc aussi bien les femmes que les hommes. » n'est pas non plus recommandé.